

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnem	nentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/09/18	27/09/2018	2018_2919
Modification des ouvrages hydrauliques de	1. Intitulé du projet e la Zone d'Expansion des Crues (ZEC) (de la rivière Rhônelle à Famars (59).
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Valenciennes Métropole	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DEGALLAIX Laurent, Président de la Métropole	Communauté d'agglomération Valenciennes
RCS / SIRET 2 4 5 9 0 1 1	6 0 0 0 0 1 1 Forme ju	uridique Communauté d'agglomération
Joiane	ez à votre demande l'annexe obli	STORY OF STREET
3. Categorie(s) applicable(s) au table	du des seuls et criteres annexe a l'ar dimensionnement correspondant du	ticle R. 122-2 du code de l'environnement et projet
N° de catégorie et sous-catégorie		gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
21 f	Rehaussement d'une digue de Zone d' Rubriques issues de la nomenclature l (A) et 3.3.1.0. (A).	OTA: 3.1.1.0. (A), 3.2.2.0 (D), 3.2.3.0 (A)., 3.2.6.0.
Albert St. Committee	4. Caractéristiques générales du pr	ojet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubriq	ue 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent L'objectif des aménagements est de rehau d'ajuster les caractéristiques de l'ouvrage d'a actuellement. Les différents travaux seront les suivants : - La digue actuelle sera rehaussée, - Le déversoir actuel sera redimensionné, - L'ouvrage de régulation actuel sera redimensionné,	sser la crête de digue et de remplacer l ovec les différentes crues dimensionna	ntes pour le projet, ce qui n'est pas le cas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Durant le processus d'actualisation de l'étude de dangers de la ZEC, les problématiques suivantes ont été constatées :

- La crête de la digue principale se trouvait environ 30 à 70 cm plus bas que la cote de projet initial,
- Sous dimensionnement général des ouvrages de décharge de la ZEC (évacuateur et ouvrage de régulation),

Des modélisations hydrauliques ont conclu au diagnostic suivant, en l'état actuel des ouvrages :

- mise en charge de la ZEC pour des crues trop faibles, ne nécessitant pas d'être écrêtées ;
- rupture de la digue par surverse pour une crue de période de retour de 20 ans environ ;
- très faible influence de la ZEC sur les zones inondables à l'aval, du fait du stockage limité et de la surverse généralisée pour une crue de faible période de retour.

Suite à ces constats il a été décidé la modification des ouvrages hydrauliques, de façon à permettre une mise en charge au juste niveau nécessaire, un volume disponible et une capacité d'évacuation permettant de limiter les risques de rupture.

A l'issue, la zone d'expansion des crues connaîtra une mise en service moins fréquente, uniquement pour les crues de période de retour supérieure à 10 ans. La ZEC n'aura donc plus d'incidence sur les petites crues morphogènes, au bénéfice du milieu aquatique. Les travaux permettront également d'augmenter les conditions de durabilité de la digue et de sécurité des intervenants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués en période d'étiage pour limiter les risques liés aux crues et pour faciliter les travaux. La durée du chantier pour l'ensemble des travaux est estimée à 4 mois de chantier, à laquelle il faut ajouter une préparation de chantier de 2 mois.

Les travaux comprendront :

- 1. Digue : elle sera réglée à la cote 45.00 m NGF en rive gauche et droite.
- 2. Déversoir : il sera situé en rive droite de la Rhônelle tel qu'actuellement mais sa largeur sera portée à 85 ml.
- 3. Ouvrage de régulation : il comprendra un pertuis de 5 m de large.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation de la zone d'expansion des crues restera inchangée, mais le niveau de protection assuré sera en phase avec les attentes (crues similaires à celle de février 2002, période de retour environ 20 ans) et sa vulnérabilité aux crues rares sera fortement réduite (100 ans contre 10 à 20 ans aujourd'hui).

L'ouvrage mobile permettra de réguler les niveaux d'eau de la retenue.

La décision de l'autorité environne Le projet nécessite un Porter à Conna projetées sur l'ouvrage existant. Les modifications projetées seront ég	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été o mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'o issance en vue d'un Arrêté Préfectoral Complé palement reprises dans le cadre réglementaire le de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (S	autorisation(s). mentaire, tenant compte des modifications qui régit l'ouvrage au sens du décret "diques",
	u projet et superficie globale de l'opération - pre	éciser les unités de mesure utilisées
Volume rajouté à la digue volume rajouté au déversoir Largeur du pertuis de l'ouvrage de ré	ndeurs caractéristiques gulation	Valeur(s) 12880 m3 en RD et 2070 m3 et RG 3910 m3 5 m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long.	03°32'16"E Lat. 50°18'51"N
Hameau de Sameon 59300 FAMARS		°'_"_ Lat°'"_ °'_"_ Lat°'_"
 4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été a 	e projet et	tant? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le périmètre du présent projet est intégralement inscrit dans le périmètre d'étude du projet de PPRi de la Rhônelle, en cours d'élaboration par la DDTM du Nord. Le projet de modification de la ZEC de Famars est étroitement lié aux études du PPRi, qui prend en compte les effets de la ZEC sur les crues de la Rhônelle.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Le projet se trouve à 9,5 km de la zone Natura 2000 "Directive Ōiseaux" n°FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" et à 11,5 km de la zone Natura 2000 "Directive Habitats" n°FR3100507 « Forêts de Raismes / Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe ».
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez cor	npléter le	tableau	suivant
--------------	------------	---------	---------

Inciden	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet vise à atténuer les impacts liées aux inondations par débordement de la Rhônelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi 3 ? Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez le:	squels :	
				•

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les effets négatifs surviendront essentiellement en phase travaux. Afin de limiter au maximum l'impact négatif sur la faune piscicole, les travaux seront réalisés en dehors des principales périodes de reproduction.

Des mesures préventives sont préconisées durant les travaux afin d'éviter les pollutions liées aux engins.

Le projet aura un impact positif dans la lutte contre les inondations.

7. Aftito-Avertuation (feetuling)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où il ne génère aucune incidence négative et qu'il ne figure pas dans une zone de protection particulière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître	d'ouvrag	ge ou pétitionnaire
--	----------	---------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
- Plan de l'ouvr	age mobile.	
THE LA	9. Engagement et signature	100
Je certifie sui	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	Valencieunes selomes le. 87/09/2018	
	String and a string of the str	
Signature		
	Pour le Président.	
	Pour le Président, Le Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines et à	
	aux Ressources Humaines et à	
	l'Administration Générale,	
	Almenu	
	l'Administration Générale, MMM Renée STIEVENART	